



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 10 mars 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB (à partir du rapport 4.2).

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 2.1, 2.2, 3.1, (rapport 4.1 retiré), 4.2, 4.3, 5.1, 5.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 4.2), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT (à partir du 1.2.1), M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE (à partir du 1.1.2), M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.1), M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.2.1), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.2), M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ.

Etaient absents : Y. DELARUE, E. DUMONT

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : E. MAILLOT (à partir du 3.1), Y. DELARUE

Mandataires : C. LIME (à partir du 3.1), J. KRIEGER

Délibération n°2016/003131

Rapport n°5.1 - Demandes de subvention dans le cadre des dispositifs AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

Demandes de subvention dans le cadre des dispositifs AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « AP/CP Soutien à la réhabilitation de logements privés »	Montant de l'AP : 4 546 800 € Montant du CP 2016 : 580 000 € Montant de l'opération : 61 393 € répartis comme suit : - AAPEL : 59 968 € € - PAMELA : 1 425 €

Résumé :

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des orientations du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Grand Besançon a pour ambition de soutenir les ménages qui améliorent significativement la performance énergétique de leur logement. Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et de ressources fixées par délibération (revenus « modestes » et revenus « moyens »), ces ménages peuvent bénéficier du programme d'aide mis en place au travers de deux dispositifs distincts : AAPEL et PAMELA.

Ce rapport fait état de 9 nouvelles demandes de subvention AAPEL et d'1 nouvelle demande de subvention PAMELA, d'un montant total prévisionnel de 61 393 €.

I. Aides pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL)

Conditions d'éligibilité des demandes de subvention : gain de performance énergétique minimum de 25 % après travaux et atteinte de la classe D du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Le montant de l'aide varie de 3 000 € (pour un gain de 25 % d'énergie) à 7 200 € (pour un gain d'énergie supérieur à 40 %).

Gain énergétique	Plafond HT subventionnable	Taux de subvention	Plafond de subvention
de 25 à 30 %	12 000 € HT	25 %	3 000 €
de 30 à 35 %	14 000 € HT	30 %	4 200 €
de 35 à 40 %	16 000 € HT	35 %	5 600 €
au-delà de 40 %	18 000 € HT	40 %	7 200 €
Primes forfaitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Si atteinte du niveau BBC-Rénovation • Si atteinte du niveau BBC-Neuf 		<ul style="list-style-type: none"> • 1 500 € • 2 000 €

Une synthèse des 9 dossiers de demande de subvention AAPEL est proposée ci-après.

A/ Travaux visant une rénovation énergétique basse consommation « BBC global » : 3 dossiers

Demandeurs : M. GUILLOU Sébastien et Nadia
13 chemin du Peutey à MORRE
Classe F initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle : 7 200 €

M. GUILLOU a préalablement bénéficié, par délibération du Bureau du 27 novembre 2014, de l'octroi d'une aide prévisionnelle de 5 600 €. Son projet ayant évolué en début d'année 2015, et les travaux n'ayant pas démarré, il est proposé de retirer la subvention initialement accordée et de la remplacer par une nouvelle aide d'un montant prévisionnel de 7 200 €.

M. VERMOT DESROCHES Gaëtan et Elisabeth
10 rue de la Baume à MAMIROLLE
Classe D initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle : 8 168 €

M. ROGNON Cyril et Aurore
24 chemin du Marquis à GRANDFONTAINE
Classe E initiale / classe B après travaux
Subvention prévisionnelle : 8 700 €

B/ Travaux visant une amélioration énergétique supérieure à 50 % : 2 dossiers

Demandeurs : Mme REINICHE Léa et M. ASSES Hakim
2 rue des Alouettes à MORRE
Classe E initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle : 7 200 €

M. HAKKAR Nour Eddine et Selloua
4 rue Fontaine Ecu à BESANCON
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle : 3 400 €

C/ Travaux visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 50 % : 4 dossiers

Demandeurs : Mme BES Annick
5 rue de la Vierge à MARCHAUX
Classe F initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle : 5 300 €

M. CHEVASSU Gérald et Sylvie
1 chemin du Chalot à TALLENAY
Classe E initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle : 7 200 €

M. BERNARD Denis et Dominique
10 rue du Cretot à MONTFERRAND LE CHATEAU
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle : 5 600 €

M. HAKKAR Abdel Nasser et Saliha
2 rue des Clairs Soleils à BESANCON
Classe D initiale / classe C après travaux
Subvention prévisionnelle : 7 200 €

Ces 9 nouvelles demandes de subvention correspondent à un montant total prévisionnel* de 59 968 €.

** Montant de subvention prévisionnel à la date d'engagement du dossier. Le montant définitif de subvention sera ajusté pour chaque dossier après vérification des factures produites lors de la demande de paiement. Un écrêtement est par ailleurs appliqué à hauteur de 80 % ou de 100 % selon la réglementation en vigueur. Les participations liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi qu'à la réalisation des audits énergétiques seront versées directement à l'opérateur HDL en qualité de mandataire, soit pour ce rapport 6 075 €.*



**Gain moyen de performance énergétique
pour ces 9 dossiers = 51 %
Montant des travaux générés : 290 899 €
Gain d'énergie
réalisé depuis l'entrée en vigueur de l'aide =
5,41 millions KWH/an**

Un tableau récapitulatif des demandes de subvention AAPEL est joint en annexe.

II. Prime à l'amélioration de la performance énergétique (PAMELA)

La prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (PAMELA) a pour objectif de soutenir les ménages du Grand Besançon, non éligibles au dispositif AAPEL, dans leurs projets de travaux dès lors que ces travaux permettent une amélioration d'au moins 25 % de la performance énergétique de leur logement.

Les conditions de ressources (« revenus moyens ») ont été fixées par délibération du 26 juin 2014.

Nature et montant de la prime : il s'agit d'une prime forfaitaire, dont le montant dépend du gain de performance énergétique réalisé, soit une prime de :

- 1 350 € pour un gain de performance énergétique compris entre 25 et 49 %,
- 2 700 € pour un gain de performance énergétique supérieur ou égal à 50 %.

Le gain de performance énergétique est apprécié au regard d'une évaluation énergétique réalisée avant travaux (audit Effilogis ou diagnostic de performance énergétique).

Le Grand Besançon prend en charge 50 % du coût de l'évaluation énergétique réalisée, dans la limite de son coût réel et plafonné à 250 € par logement.

➤ Travaux d'amélioration visant une amélioration énergétique comprise entre 25 et 49 % :

Demandeur : M. MATHEY Claude
21 chemin des Sauniers à CHATILLON LE DUC
classe D initiale / classe D après travaux
Subvention prévisionnelle : 1 425 €

Cette nouvelle demande de subvention correspond à un montant total prévisionnel de 1 425 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 9 demandes de subvention AAPEL propriétaires occupants, pour un montant total prévisionnel de 59 968 € (dont une subvention de 7 200 € à M. et Mme GUILLOU Nadia et Sébastien qui annule et remplace la subvention de 5 600 € accordée par le Bureau du 27 novembre 2014),
- la demande de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 1 425 €.

Préfecture du Doubs

Reçu le 18 MARS 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDEUR	OPERATEUR AMO	COMMUNE	BATI	NATURE TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX TTC	PARTICIPATION AUDIT / DPE*	PARTICIPATION AMO*	BONUS BBC	Subvention Travaux	SUBVENTION PREVISIONNELLE (total)	AUTRES AIDES PUBLIQUES	% AIDES PUBLIQUES SUR TRAVAUX TTC	CLASSE E+ APRES TRAVAUX	GAIN E+
PERFORMANCE BBC GLOBAL														
GUILLOU Nedla et Sébastien	HDL	Morre	1970	Isolation extérieure + VMC + menuiseries + chaudière à granulés	64 862 €	150 €	225 €		7 200 €	7 200 €	20 213 €	42%	C	70%
VERMOT- DESROCHES Gaëtan et Elisabeth	HDL	Mamirole	1980	Menuiseries + chauffe-eau thermodynamique avec appoint chaudière bois + VMC hygro B + isolation plancher bas	20 638 €		225 €	1 500 €	6 668 €	8 166 €	8 342 €	80%	B	53%
ROGNON Cyril et Aurore	HDL	Grandfontaine	1979	Isolation des combles + isolation des murs + chauffe-eau thermodynamique + VMC hygro B	40 753 €	150 €	225 €	1 500 €	7 200 €	8 700 €	15 600 €	60%	B	66%
GAIN DE PERFORMANCE SUPERIEUR A 50%														
REINICHE Léo et ASSES Hakim	HDL	Morre	1968	Chauffe-eau thermodynamique + VMC hygro B + menuiseries extérieures + isolation des murs et plancher combles	35 666 €		225 €		7 200 €	7 200 €	12 500 €	55%	C	51%
HAKKAR Nour Eddine et Seïfoua TM	HDL	Besançon	1967	Isolation intérieure + chaudière	11 863 €		225 €		3 400 €	3 400 €	8 393 €	100%	C	56%
GAIN DE PERFORMANCE COMPRIS ENTRE 33 ET 58%														
BES Annick TM	HDL	Marchaux	1972	Isolation plancher des combles + isolation plancher bas garage + VMC hygro B + chaudière gaz condensation + radiateurs	15 798 €		225 €		5 300 €	5 300 €	10 448 €	100%	D	44%
CHEYASSU Gérald et Sylvie	HDL	Tallenay	1800	Isolation des combles et des murs + remplacement des fenêtres + chaudière gaz à condensation avec ECS + VMC hygro B	20 986 €		225 €		7 200 €	7 200 €	8 562 €	75%	D	42%
BERNARD Denis et Dominique	HDL	Montferrand le Château	1974	Isolation extérieure + VMC + chauffe-eau thermodynamique + isolation plancher bas	32 550 €		225 €		5 600 €	5 600 €	12 500 €	56%	C	39%
HAKKAR Abdel Nasser et Salha TM	HDL	Besançon	1940	Isolation extérieure + VMC hygro B + remplacement des fenêtres + chaudière gaz à condensation	47 783 €		225 €		7 200 €	7 200 €	13 000 €	42%	C	42%